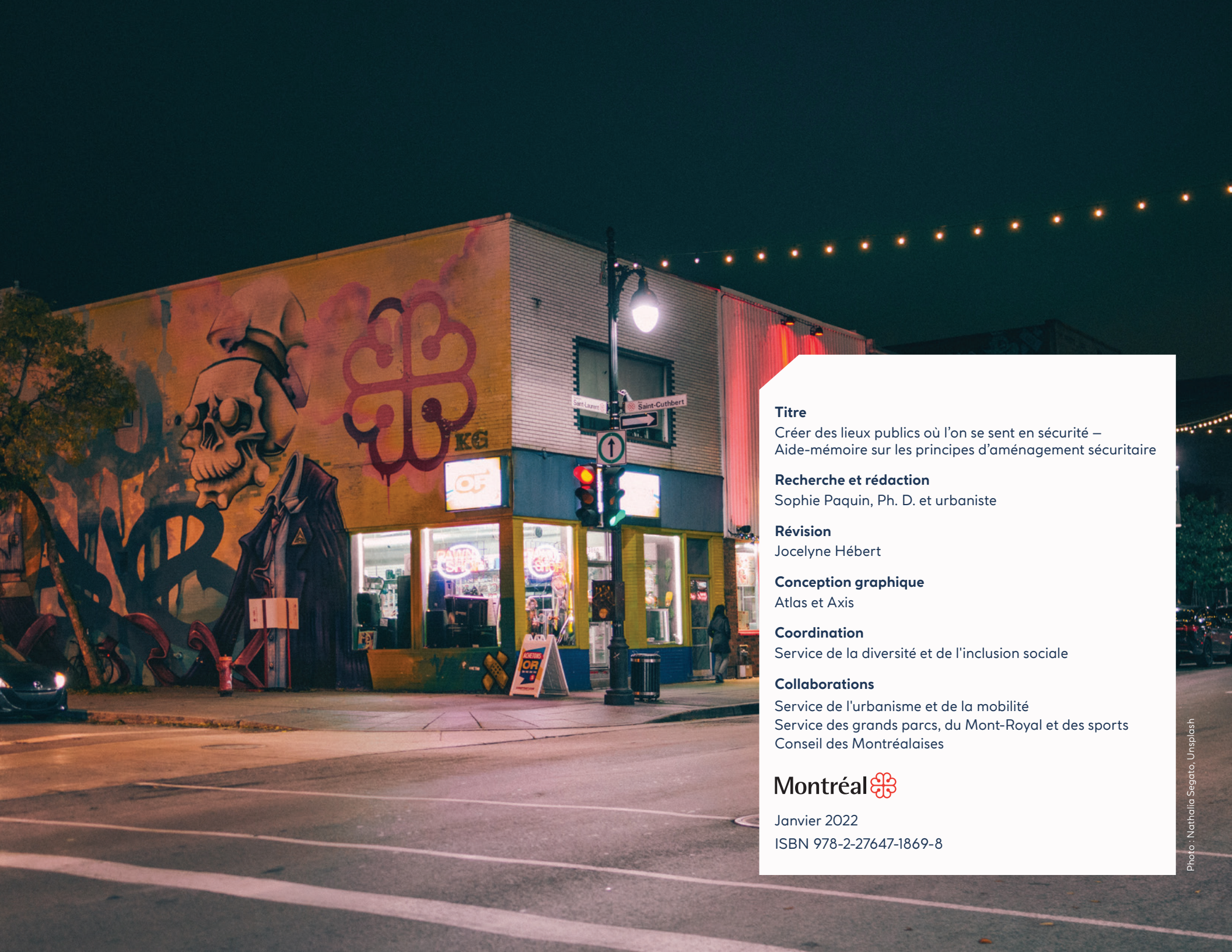


A photograph of a modern urban park. In the foreground, there's a paved path made of light-colored bricks. To the left of the path is a landscaped area with low-lying plants and a wooden bench. In the background, there are trees with autumn foliage, a pedestrian crossing sign on a black pole, and a person walking on the path. The sky is overcast.

CRÉER DES LIEUX OÙ L'ON SE SENT EN SÉCURITÉ

Aide-mémoire sur les principes d'aménagement sécuritaire

**Titre**

Créer des lieux publics où l'on se sent en sécurité –
Aide-mémoire sur les principes d'aménagement sécuritaire

Recherche et rédaction

Sophie Paquin, Ph. D. et urbaniste

Révision

Jocelyne Hébert

Conception graphique

Atlas et Axis

Coordination

Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Collaborations

Service de l'urbanisme et de la mobilité
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Conseil des Montréalaises

Montréal 

Janvier 2022

ISBN 978-2-27647-1869-8

Table des matières

Pourquoi un aide-mémoire sur l'aménagement sécuritaire des lieux publics dans une perspective d'ADS+ ?	4
Les guides sur les principes de l'aménagement sécuritaire dans les lieux urbains.....	4
L'ADS+ comme levier pour l'aménagement urbain.....	5
Sécuritaire pour les femmes, sécuritaire pour tout le monde !	6
L'aide-mémoire en un coup d'œil	7
Les objectifs.....	7
La méthodologie	8
Le mode d'emploi	9
Les six principes d'aménagement sécuritaire	10
Créer un plan inclusif pour l'aménagement sécuritaire	11
Un aide-mémoire comme outil de conception et de communication.....	11
La phase de conception	12
La phase de consultation.....	13
Pendant la réalisation du projet.....	14
Après la réalisation du projet	15
Aide-mémoire	16
Conclusion.....	32

Pourquoi un aide-mémoire sur l'aménagement sécuritaire des lieux publics dans une perspective d'ADS+ ?

Les guides sur les principes de l'aménagement sécuritaire dans les lieux urbains

Cet aide-mémoire des principes d'aménagement sécuritaire propose une série de questions à considérer par les personnes concernées lors de la conception, de la consultation, de la réalisation et de l'évaluation de projets d'aménagement d'espaces publics à Montréal. Le présent document s'appuie sur les principes d'aménagement sécuritaire présentés dans le guide de la Ville de Montréal [Pour un environnement urbain sécuritaire](#) (2002), qui applique ces principes à une série de lieux urbains typiques. De même, ces principes d'aménagement ont été actualisés dans le guide [Ma ville en toute confiance](#) (2009), produit par l'Union des municipalités du Québec. Plusieurs exemples y sont fournis pour faciliter la compréhension de leurs modalités d'application. Ces deux guides sont accessibles sur Internet. Ils fournissent des exemples et des précisions utiles sur la conception et la mise en œuvre d'un aménagement urbain propice à la sécurité des femmes et de l'ensemble de la population.



À L'ÉCOUTE DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES

L'élaboration de ce guide en fonction de l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+), de même que la création d'outils sont l'une des recommandations du Conseil des Montréalaises. On peut trouver ces recommandations dans les avis suivants, portant sur la sécurité des femmes dans l'espace public :



Conseil des Montréalaises (2021), [Avis du Conseil des Montréalaises sur la sécurité des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada](#)



Conseil des Montréalaises (2017), [Avis – Montréal, une ville festive pour toutes](#)



Photo : Steven Wright, Unsplash

L'ADS+ comme levier pour l'aménagement urbain

L'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle est un processus et une méthode permettant de lutter contre les discriminations existantes. Elle implique de mieux identifier les réalités et les besoins différenciés pour offrir des solutions plus appropriées et prévenir les discriminations. L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) tenait déjà compte des droits, des réalités et des besoins spécifiques des femmes. Le concept d'intersectionnalité (le « + ») s'applique aux situations où plusieurs motifs de discrimination se combinent, comme l'identité de genre, les conditions sociales, l'origine, la couleur de peau, l'orientation sexuelle, la situation de handicap ou encore l'âge.

Réaliser une ADS+ de l'insécurité urbaine, c'est analyser les causes et les manifestations de l'insécurité et du sentiment d'insécurité afin de proposer des solutions concrètes dans l'aménagement d'un lieu. Par exemple :

- En raison de la prévalence des violences à caractère sexuel, les femmes cis et trans ont un fort sentiment d'insécurité dans l'espace public dès la tombée du jour;
- L'inaccessibilité des lieux nuit à la sécurité des personnes en situation de handicap;
- Le harcèlement ou le profilage affectent la sécurité des personnes racisées, ainsi que celle des personnes en situation d'itinérance.

Sécuritaire pour les femmes, sécuritaire pour tout le monde !

Dans cet aide-mémoire, les principes de l'aménagement sécuritaire sont fondés sur l'approche de prévention du crime par l'aménagement (*Crime Prevention Through Environmental Design* – CPTED), mais ils ont été élaborés dans une perspective différenciée selon les sexes. Comme il est mentionné dans le guide [Pour un environnement sécuritaire de la Ville de Montréal](#), à la section « Une lunette d'analyse de l'environnement du point de vue des femmes » :



L'aménagement de l'environnement physique a un impact sur la sécurité des personnes et sur le sentiment de sécurité des utilisatrices et des utilisateurs des espaces publics. [...] Puisque ce sont les femmes qui sont les plus touchées par l'insécurité, les correctifs qu'elles suggèrent d'apporter et les solutions qu'elles préconisent profitent dès lors aux autres groupes sociaux vulnérables [...] et à l'ensemble de la population. C'est la raison pour laquelle nous disons qu'une ville sécuritaire pour les femmes est une ville sécuritaire pour tout le monde. (p.12 et p.16)

Une approche d'aménagement ADS+ part donc de la perspective des personnes les plus touchées par la réalité de l'insécurité urbaine pour concevoir des lieux qui sont agréables, fonctionnels et sécuritaires pour l'ensemble de la population. En somme, en réalisant des lieux publics sécuritaires dans une perspective d'ADS+, on rend ces lieux sécuritaires pour tout le monde !



UNE VISION MULTIDIMENSIONNELLE DE LA SÉCURITÉ

L'aménagement des lieux publics contribue à la sécurité des usagères et des usagers. Néanmoins, les principes d'aménagement sécuritaire constituent une stratégie qui s'inscrit dans un ensemble de solutions sociales, techniques et politiques. À moyen terme, c'est avant tout la combinaison des actions provenant de ces stratégies complémentaires et structurantes qui assurera la sécurité complète et durable des personnes dans les lieux publics.

L'aide-mémoire en un coup d'œil

Les objectifs

Cet aide-mémoire vise à soutenir le milieu professionnel dans l'application des principes d'aménagement sécuritaire lors de la définition des orientations, de la conception des projets et de l'évaluation de l'aménagement des lieux publics.

Le document vise aussi à outiller la population et les groupes de la société civile qui sont consultés sur des projets d'aménagement ou qui souhaitent proposer une réflexion sur la sécurité et le sentiment de sécurité dans les lieux publics. En effet, un bon projet d'aménagement doit répondre aux besoins de la population. Des études techniques et sociales sont nécessaires, mais la consultation de la population demeure le fondement essentiel de l'aménagement durable, convivial et sécuritaire d'un lieu public.

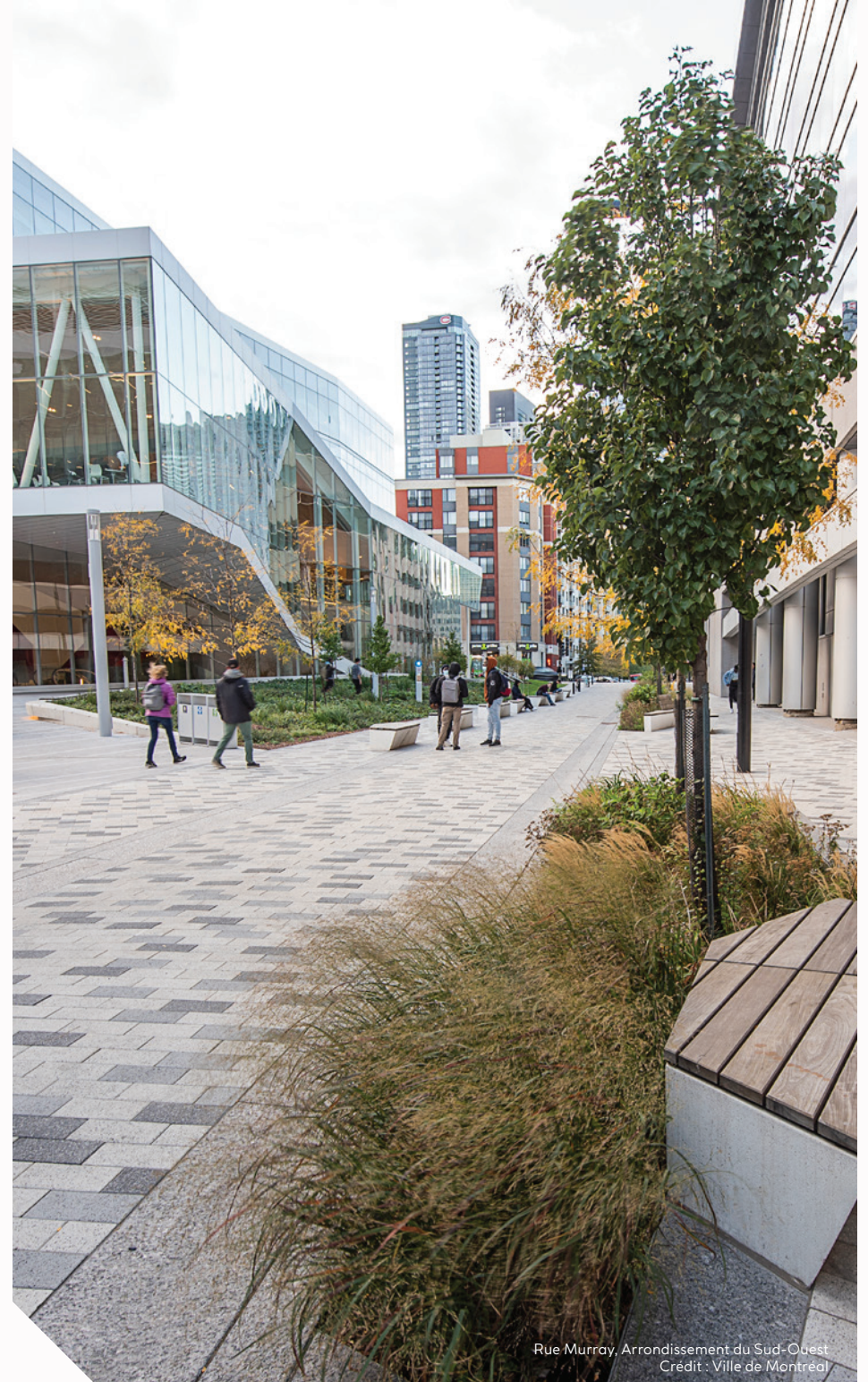
Cet aide-mémoire montre que l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle permet de créer des espaces urbains sécuritaires pour les femmes cis et trans, les personnes non binaires et l'ensemble de la population.



Patio Culturel, HOMA
Crédit : Ville de Montréal

La méthodologie

Afin de mieux comprendre le processus de conception et de réalisation des projets d'aménagement et de bien saisir les besoins des équipes à l'égard de l'aide-mémoire, des entrevues ont été réalisées avec des spécialistes de la Ville de Montréal. Ce document s'est construit sur les principaux constats qui en ont découlé. Des marches exploratoires, complétées par l'étude des plans d'aménagement, ont été effectuées sur deux grands sites urbains comportant plusieurs espaces publics afin de bonifier la méthode proposée dans ces pages.



Rue Murray, Arrondissement du Sud-Ouest
Crédit : Ville de Montréal

Le mode d'emploi

L'aide-mémoire s'utilise à différentes étapes du projet:

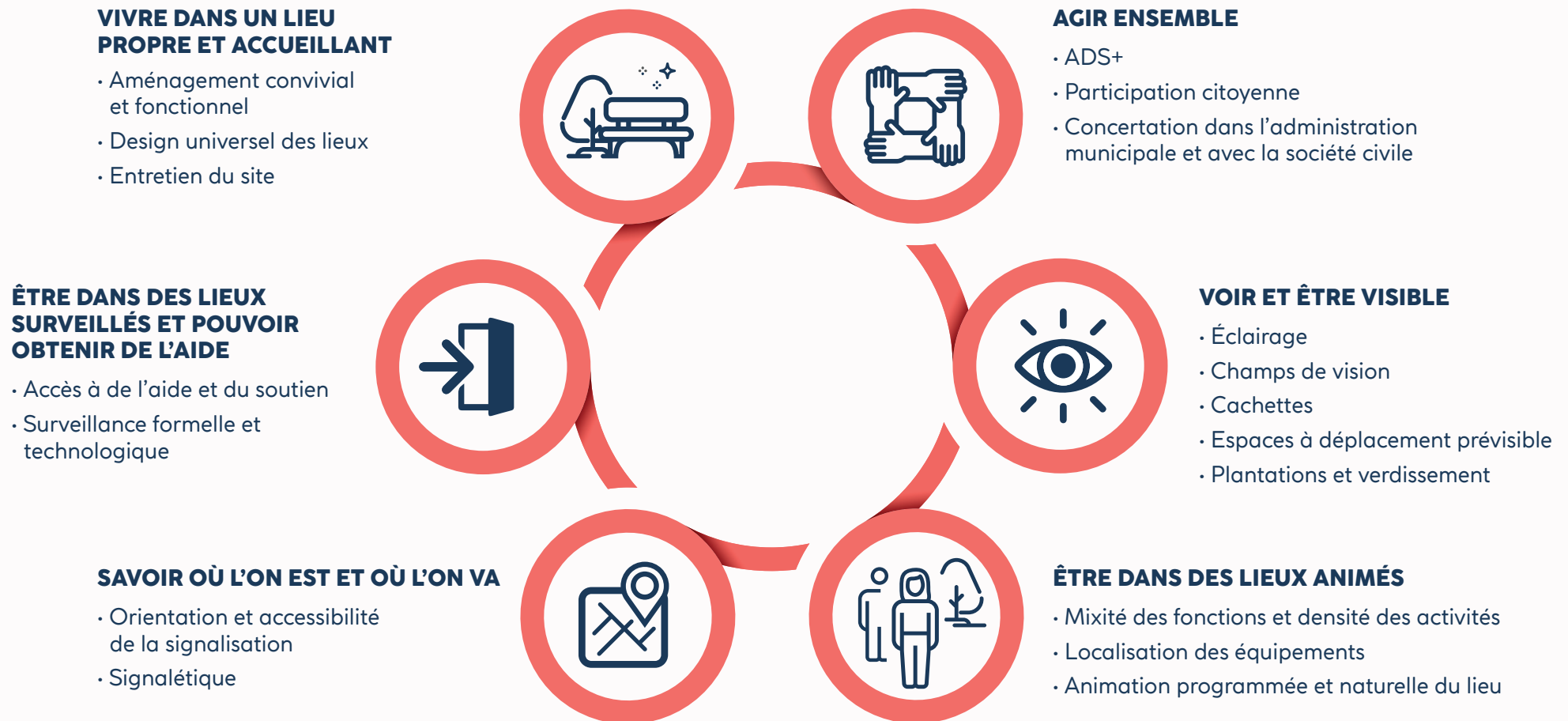


L'AIDE-MÉMOIRE EST A ÉTÉ PARTICULIÈREMENT ÉLABORÉ POUR

- le personnel impliqué dans la conception d'un projet;
- les spécialistes des équipes de la Ville qui collaborent au projet ou qui sont mobilisés pour accompagner les équipes de conception ou de réalisation;
- les personnes (citoyennes et citoyens, groupes de femmes et groupes communautaires, institutions, etc.) œuvrant à l'extérieur de l'organisation municipale qui sont consultées ou qui veulent estimer la sécurité sur un site.

Les six principes d'aménagement sécuritaire

Les principes d'aménagement sécuritaire visent à réduire les occasions d'agression et de harcèlement envers les personnes, tout en rehaussant renforçant le sentiment de sécurité des usagères et usagers des espaces publics. Comme mentionné précédemment, ces principes ont été regroupés dans deux guides proposant plusieurs exemples d'application (Ville de Montréal, 2002, et UMQ, 2009). Néanmoins, les paramètres d'application de ces principes ont pour la plupart été développés spécifiquement pour l'aide-mémoire.



Créer un plan inclusif pour l'aménagement sécuritaire

Un aide-mémoire comme outil de conception et de communication

Les questions proposées dans ce document visent à amorcer la réflexion et à faciliter la concertation sur les différentes possibilités d'intégration des principes d'aménagement sécuritaire. Chacun des six principes devrait être considéré durant la conception ou l'évaluation d'un projet d'aménagement. Cependant, les questions de cet aide-mémoire sont des repères plutôt que des directives devant être systématiquement appliquées à un projet. En effet, selon le contexte d'implantation, le budget et les parties prenantes, les modalités d'application des principes d'aménagement sécuritaire peuvent différer. Les projets d'aménagement comportent plusieurs composantes et il est possible qu'un bon projet satisfaisant aux principes d'aménagement sécuritaire ne puisse pas intégrer tous les paramètres qui sont nommés dans chacune des questions de l'aide-mémoire. Celles-ci sont avant tout des exemples de modalités à considérer pour une intégration performante, équilibrée et durable des principes d'aménagement. Elles ne sont pas des règles ni des normes prescriptives.



Crédit : Ville de Montréal

LA CONCERTATION, LA CLÉ !

La concertation entre les différentes équipes professionnelles de la Ville, de même que la consultation de la population dès les premières étapes d'un projet d'aménagement devraient être favorisées. Concertation et consultation permettent une meilleure compréhension des besoins et des enjeux des parties prenantes. Dès les premières étapes d'un projet, une perspective d'ADS+ et les questions touchant la sécurité et le sentiment d'insécurité devraient être présentes.



Photo : Christina Morillo, Pexels



CONCEPTION

CONSULTATION

RÉALISATION

ÉVALUATION

La phase de conception

L'étape de l'élaboration des lignes directrices d'aménagement et celle de l'avant-projet préliminaire sont des moments clés pour l'intégration des principes d'aménagement sécuritaire.

Les premières questions à se poser sont alors :

1. Quels sont les éléments pouvant susciter de l'insécurité sur un site ?
2. Quels sont les principes d'aménagement sécuritaire qui ont été retenus par l'équipe de conception ?
3. Quelles sont les solutions d'aménagement pouvant être intégrées dans l'avant-projet d'aménagement ?
4. Est-ce qu'un comité consultatif multidisciplinaire est formé pour déterminer les besoins en ADS+ ou en sécurité dans le projet d'aménagement et pour faciliter la concertation des parties prenantes ?

Dans le dossier d'approbation du projet, à la section ADS+ ou dans une autre selon les besoins, il est utile de décrire les dispositions relatives aux principes d'aménagement sécuritaire et d'en montrer l'intérêt pour atteindre les objectifs du projet.

Il est recommandé de remplir les cases à répondre de l'aide-mémoire et d'expliquer les principes d'aménagement sécuritaire qui sont intégrés dans la conception. L'aide-mémoire facilite le suivi des mesures adoptées à différentes étapes de la démarche de conception et peut être utilisé comme outil de communication pour informer la direction et les autres équipes touchées par le projet.



La phase de consultation

Aux étapes de l'avant-projet préliminaire ou détaillé, il est pertinent de demander l'avis technique des spécialistes de différents domaines et de favoriser les échanges. Pour estimer l'impact des principes d'aménagement sécuritaire, il est utile de diviser le site en zones : les couloirs de déplacement, les entrées, les unités paysagères, les boisés et les espaces plantés, les secteurs liés aux fonctions et usages prévus.

La consultation de la société civile est un processus qui favorise une meilleure adéquation du projet avec les besoins et aspirations de la communauté. Néanmoins, des défis sont à relever pour assurer une consultation valable et fructueuse. Il n'est pas toujours facile d'estimer l'application de principes d'aménagement sécuritaire, notamment la visibilité, sur la base des plans. De plus, la représentativité et le nombre de personnes consultées peuvent être des enjeux. On doit se demander si les mécanismes de participation citoyenne employés permettent d'aller chercher la contribution d'une diversité de personnes. Peut-on anticiper les contraintes qui pourraient limiter l'accès à certains groupes de la population ?

Une animation bienveillante et des documents visuels adaptés à des publics non spécialisés devraient être proposés pour bien réussir la consultation (ex. : études de photométrie, emplacement des

fenêtres des bâtiments, disposition des arbres, etc.). Les citoyennes et les citoyens tout comme les personnes représentant différentes organisations consultées peuvent commencer l'exploration des plans d'un projet en s'imaginant des parcours typiques pour circuler et utiliser les espaces. La même procédure permet d'estimer la visibilité générale du site pour repérer ce qui se démarque.

L'analyse des plans permet de déceler les forces et les faiblesses du site à aménager, mais donne peu d'informations sur le secteur limitrophe de ce site. Il est souvent judicieux d'élargir un peu le périmètre d'étude du site afin de bien capter les enjeux qui pourront par la suite le toucher.

Lorsque le projet d'aménagement est réalisé, la technique des marches exploratoires peut être employée pour déterminer les forces et les limites qui contribuent à l'insécurité sur un site. Cette technique est intéressante dans la mesure où le site est déjà construit et que des modifications mineures ou limitées à une portion du site sont possibles.

CONCEPTION

CONSULTATION

RÉALISATION

ÉVALUATION

Pendant la réalisation du projet

La phase de réalisation implique souvent la sécurisation du chantier, entre autres en dehors des heures de travail. Des clôtures autour du site constituent le premier moyen à considérer. Un système d'éclairage temporaire peut aussi être installé et des patrouilles sont à effectuer régulièrement. Des cheminements piétonniers de remplacement et sécuritaires sont à planifier pour contourner ou traverser le site pendant les travaux. Les principes d'aménagement sécuritaire devraient être respectés dans les aménagements temporaires liés à la phase de réalisation. Les entrepreneurs peuvent avoir un cahier des charges à cet effet.



Place des Débardeurs,
Arrondissement du Sud-Ouest
Crédit : Ville de Montréal



Rue Murray, Arrondissement du Sud-Ouest
Crédit photo : Ville de Montréal



Après la réalisation du projet

Une fois le projet concrétisé, une activité d'évaluation post-projet peut être organisée avec le personnel de l'arrondissement qui gère le site et les acteurs du milieu. Il est toujours pertinent de se questionner sur l'atteinte des objectifs, la réussite du processus de collaboration et de consultation, la performance des aménagements (forces et limites ou déficits) et les plaintes et commentaires de la population. Une marche exploratoire peut être organisée avec des groupes de femmes, des acteurs du milieu et la population pour trouver les éléments à améliorer et préciser les constats.

Aide-mémoire



Principe **AGIR ENSEMBLE**

Modalités principales

- ADS+
- Participation citoyenne
- Concertation dans l'administration municipale et avec la société civile

Pour le personnel de la Ville de Montréal, **CLIQUEZ ICI** pour accéder à la grille dans un format Google Documents.

Si vous ne travaillez pas à la Ville de Montréal et que vous souhaitez avoir accès à la grille dans un format autre que PDF, écrivez à l'adresse suivante: **ads@montreal.ca**

QUESTIONS ET MODALITÉS D'APPLICATION

ÉTAPE 1

(ex. : orientations)

ÉTAPE 2

(ex. : avant-projet)

ÉTAPE 3

(ex. : consultation)

ÉTAPE 4

(ex. : projet final)

Indiquer pour chaque colonne, le nom de l'étape du projet. Pour chaque question, les cases vous permettent d'inscrire vos commentaires sur l'intégration des principes dans votre projet.

Consultation, ADS+ et participation citoyenne

A-t-on planifié de consulter les personnes qui utiliseront le site, les personnes riveraines, les organisations communautaires, et cela, dès les premières étapes de planification et de conception du projet?				
A-t-on prévu des outils de communication pour informer la population sur le processus de consultation, le calendrier des étapes et les propositions d'aménagement?				
Sait-on quels sont les enjeux d'insécurité vécus par des personnes qui ont vécu du harcèlement ou des violences sexistes (femmes, personnes LGBTQ2+, racisées, en situation de handicap, en situation d'itinérance, portant un signe religieux ou autochtones, etc.), en tenant compte de l'intersectionnalité des discriminations? A-t-on prévu des activités pour obtenir l'information?				

QUESTIONS ET MODALITÉS D'APPLICATION	ÉTAPE 1 <i>(ex. : orientations)</i>	ÉTAPE 2 <i>(ex. : avant-projet)</i>	ÉTAPE 3 <i>(ex. : consultation)</i>	ÉTAPE 4 <i>(ex. : projet final)</i>
A-t-on prévu des moyens adaptés et vulgarisés (ludiques) pour consulter des clientèles citoyennes moins familières avec les enjeux d'aménagement ?				
A-t-on prévu de communiquer la synthèse de la consultation et les éléments retenus pour le futur aménagement ?				
Est-ce que la communauté est incitée à organiser des activités sur le site et soutenue dans ses démarches ?				
Concertation				
Le projet est-il développé selon une démarche intégrée, avec des étapes de concertation et des collaborations reconnues et régulières entre les équipes professionnelles ?				
Des rencontres de consultation avec des personnes clés disposant de connaissances sur l'ADS+ sont-elles prévues dès les premières étapes de la démarche de conception ?				
A-t-on prévu de consulter des professionnels-les possédant une expertise à vocation sociale pour éclairer les enjeux de sécurité et les solutions à mettre en place (ex. : itinérance, emplacement des boîtes de dépôt de matériel injectable, etc.) ?				

QUESTIONS ET MODALITÉS D'APPLICATION	ÉTAPE 1 (ex. : orientations)	ÉTAPE 2 (ex. : avant-projet)	ÉTAPE 3 (ex. : consultation)	ÉTAPE 4 (ex. : projet final)
Les instances communautaires et les organisations locales ont-elles été informées du projet?				
Événements sur des lieux publics et ADS+				
Plusieurs enquêtes montrent que des situations de harcèlement se produisent lors des événements dans les espaces publics. Est-ce qu'une stratégie a été élaborée contre le harcèlement lors des événements dans les lieux publics?				
Entre autres, y a-t-il des mesures comme : • Une campagne d'information et une politique tolérance zéro clairement affichées?				
• Des sites web et des applications bien publicisés, offrant des conseils ainsi que la possibilité de clavarder et de signaler des incidents?				
• Un accès au wifi gratuit sur le site pour accéder aux applications mentionnées précédemment?				
• Des kiosques et autres espaces sécuritaires (<i>safe spaces</i>) bien identifiés, situés à des endroits stratégiques et accessibles? Ces espaces permettent d'obtenir du soutien et offrent un lieu de répit aux personnes en situation de harcèlement.				

QUESTIONS ET MODALITÉS D'APPLICATION	ÉTAPE 1 <i>(ex. : orientations)</i>	ÉTAPE 2 <i>(ex. : avant-projet)</i>	ÉTAPE 3 <i>(ex. : consultation)</i>	ÉTAPE 4 <i>(ex. : projet final)</i>
• Des équipes mobiles de sensibilisation et d'intervention (ex. : ambassadeurs de la sécurité) présentes sur les lieux ?				
• Des moyens de sensibilisation pour les témoins actifs (clip ou affiche, etc.) ?				
• Un mécanisme clair et rapide pour porter plainte ?				
• Un suivi des incidents, des plaintes et de l'usage des mesures ? Un bilan après les événements est-il dressé et discuté ?				
• Des campagnes de sensibilisation contre les violences à caractère sexuel et les violences sexistes sont-elles prévues dans les installations municipales ?				
Est-ce que du personnel ou des équipes de sécurité seront formés aux enjeux du harcèlement et aux approches de soutien aux personnes vulnérables ? Ces personnes ou ces équipes seront-elles assez nombreuses pour intervenir sur le site et soutenir les besoins des femmes ou des personnes vulnérables ?				



Principe
VOIR ET
ÊTRE VISIBLE

Modalités principales

- Éclairage
- Champ de vision
- Cachettes
- Espaces à déplacement prévisible
- Plantations et verdissement

QUESTIONS
ET MODALITÉS D'APPLICATION

ÉTAPE 1

(ex. : orientations)

ÉTAPE 2

(ex. : avant-projet)

ÉTAPE 3

(ex. : consultation)

ÉTAPE 4

(ex. : projet final)

Éclairage

Le plan d'éclairage a-t-il été évalué pour assurer un éclairage constant, sans zones d'ombre ou de contrastes trop importants?				
Où sont placés les lampadaires? De quel type sont-ils? Quelles sont les mesures de photométrie?				
Est-ce qu'il y a une salle de toilettes? Les murs à l'intérieur sont-ils peints de couleur pâle?				
Est-ce qu'il y a un stationnement bien éclairé?				
Dans les zones plus sombres, des mesures sont-elles mises en œuvre pour atténuer les effets d'un éclairage moins présent?				
L'éclairage tient-il compte des événements pouvant se tenir après la tombée du jour?				

Champ de vision

Les entrées des bâtiments et des installations sont-elles visibles dans un périmètre raisonnable d'où se trouve l'achalandage?				
--	--	--	--	--

QUESTIONS ET MODALITÉS D'APPLICATION

ÉTAPE 1

(ex. : orientations)

ÉTAPE 2

(ex. : avant-projet)

ÉTAPE 3

(ex. : consultation)

ÉTAPE 4

(ex. : projet final)

L'aménagement minimise-t-il les recoins et facilite-t-il un bon champ de vision (ex. : dans les vestiaires, le long des sentiers) ?				
Le site offre-t-il une bonne visibilité, c'est-à-dire des possibilités de surveillance naturelle par les fenêtres des bâtiments bordant les différents espaces ? Ou encore de la surveillance naturelle par les autres usagers et usagères du site ? Il arrive que des fenêtres de bâtiments donnent l'impression d'une surveillance naturelle. Néanmoins, si le terrain est clôturé, la surveillance naturelle et l'accès à l'aide sont plus limités. Quelles mesures peuvent être mises en place pour améliorer la visibilité ?				
Est-ce qu'il y a des structures architecturales qui limitent la visibilité ? A-t-on prévu l'utilisation de matériaux transparents pour diviser les espaces ? Des miroirs d'angle dans les corridors ?				
Quel est l'impact des bâtiments sur la visibilité des lieux de cheminement piétonniers (ex. : surveillance naturelle, réduction de l'éclairage) et sur la possibilité d'obtenir de l'aide ?				
Comment se présente le champ de vision de l'extérieur (ex. : de la rue, du bâtiment communautaire) vers l'intérieur du site ? Peut-on employer des cloisons vitrées ? Y a-t-il des mécanismes anti-intrusion ?				


**QUESTIONS
ET MODALITÉS D'APPLICATION**
ÉTAPE 1
(ex. : orientations)
ÉTAPE 2
(ex. : avant-projet)
ÉTAPE 3
(ex. : consultation)
ÉTAPE 4
(ex. : projet final)

Dans les bâtiments, est-ce que des éléments architecturaux nuisent à la perméabilité visuelle ? Y a-t-il des recoins ou des impasses ? Quelles solutions peuvent être proposées ?				
Cachettes				
Est-ce qu'il y a des espaces cachettes sur le site ? À proximité du site ?				
Quelles mesures peuvent être implantées pour éliminer ces cachettes ?				
Espaces à déplacement prévisible				
Dans les bâtiments, y a-t-il des espaces couloirs avec des recoins ? Des cages d'escaliers ? Quelles solutions peuvent être mises en place pour atténuer l'isolement, pour fournir une voie de remplacement au corridor ou pour favoriser l'achalandage ?				
Dans les espaces extérieurs, y a-t-il des espaces couloirs favorisant le sentiment d'isolement, les cachettes, les déplacements prévisibles ? Comment les principes sont-ils appliqués dans ces espaces ? Comment sont-ils appliqués sur les pourtours du site (ex. : un viaduc bien éclairé, mais isolé en pourtour et situé dans un lieu où tout est sombre) ?				

QUESTIONS ET MODALITÉS D'APPLICATION

ÉTAPE 1
(ex. : orientations)

ÉTAPE 2
(ex. : avant-projet)

ÉTAPE 3
(ex. : consultation)

ÉTAPE 4
(ex. : projet final)

Plantations et verdissement

Quelles stratégies ont été trouvées pour atténuer l'enjeu de la visibilité et de la végétation? Les arbres et les différentes plantations embellissent un site et contribuent à la réduction des îlots de chaleur. Néanmoins, ils peuvent réduire la visibilité dans certaines conditions (éclairage, champ de vision).				
Est-ce que les plantations existantes ou prévues peuvent former une cachette?				
Y a-t-il des talus plantés, des murets de plus d'un mètre de haut ou des fosses ou bassins écologiques qui forment des dénivellations? Quels sont leurs effets sur la visibilité et la lisibilité du site?				



Principe
ÊTRE DANS
DES LIEUX ANIMÉS

Modalités principales

- Mixité des usages et l'emplacement des équipements
- Animation du lieu

QUESTIONS
ET MODALITÉS D'APPLICATION

ÉTAPE 1
(ex. : orientations)

ÉTAPE 2
(ex. : avant-projet)

ÉTAPE 3
(ex. : consultation)

ÉTAPE 4
(ex. : projet final)

Mixité des usages et l'emplacement des équipements

Les emplacements des différents usages prévus et des équipements sont-ils regroupés ou bien dispersés sur le site ? Quelles solutions peuvent être mises en place pour faciliter la circulation entre les espaces d'activité ? Pour stimuler l'achalandage ?				
Les différents usages non courants ont-ils été anticipés ? Sur quelles parties du site sont-ils prévisibles ?				
Quels sont les moyens pour soutenir un achalandage constant et éviter une impression d'isolement ?				
Est-ce que des mesures sont implantées pour augmenter les possibilités d'utilisation de certaines sections du site qui seraient plus isolées ou moins invitantes (ex. : une passerelle, un secteur avec une dénivellation marquée) ?				
Est-ce que des arrêts de bus sont situés à proximité du site ? Est-ce que les arrêts disposent d'une bonne visibilité et sont bien éclairés ?				

ÊTRE DANS DES LIEUX ANIMÉS



QUESTIONS ET MODALITÉS D'APPLICATION

ÉTAPE 1

(ex. : orientations)

ÉTAPE 2

(ex. : avant-projet)

ÉTAPE 3

(ex. : consultation)

ÉTAPE 4

(ex. : projet final)

Animation du lieu

Est-ce que le site comprend des aires pouvant être utilisées pour des activités libres?				
Si une programmation et de l'animation sont prévues, tiennent-elles compte de la diversité montréalaise et favorisent-elles l'inclusion de plusieurs segments de la population?				



Principe

SAVOIR OÙ L'ON EST ET OÙ L'ON VA

Modalités principales

- Orientation et accessibilité de la signalisation
- Signalétique

QUESTIONS ET MODALITÉS D'APPLICATION

ÉTAPE 1

(ex. : orientations)

ÉTAPE 2

(ex. : avant-projet)

ÉTAPE 3

(ex. : consultation)

ÉTAPE 4

(ex. : projet final)

Est-ce que l'aménagement de l'ensemble du site et de ses sections principales est lisible? Favorise-t-il l'orientation (ex. : par l'éclairage, par des végétaux qui encadrent la traverse linéaire pour guider les déplacements)?				
Est-ce que les distances entre les différents lieux sont indiquées selon la durée que peuvent prendre les déplacements à pied?				
Quel est le plan de signalisation prévu pour le site (type, emplacement des éléments de signalétique, etc.)?				
Quels sont les éléments qui seront indiqués par la signalétique?				
Est-ce que la signalisation reproduit des stéréotypes?				
Est-ce qu'il y aura aussi une signalisation sur les pourtours du site? Est-ce que la signalisation indiquera où l'on peut obtenir de l'aide? Les principaux points d'intérêt à proximité du lieu?				
Est-ce que la signalétique est conçue pour être accessible à l'ensemble de la population (ex. : personnes ayant des limitations fonctionnelles, personnes ayant des difficultés de lecture)?				



Principe

ÊTRE DANS DES LIEUX OÙ L'ON PEUT OBTENIR DE L'AIDE

Modalités principales

- Accès à de l'aide et à du soutien
- Surveillance formelle
- Surveillance technologique

QUESTIONS ET MODALITÉS D'APPLICATION

ÉTAPE 1

(ex. : orientations)

ÉTAPE 2

(ex. : avant-projet)

ÉTAPE 3

(ex. : consultation)

ÉTAPE 4

*Indiquer le nom de l'étape
(ex. : projet final)

Accès à de l'aide et à du soutien

Y a-t-il des espaces où l'on peut demander de l'aide sur le site ?				
Est-ce que du personnel de la Ville ou un organisme mandataire est présent sur les lieux ? Est-ce que des mesures sont mises en place pour assurer sa sécurité ? Est-ce que les membres du personnel, entre autres les agents-es de sécurité, ont reçu une formation sur les violences à caractère sexuel et les violences sexistes ? Y a-t-il une certaine parité dans le recrutement des agents-es de sécurité ?				
Des téléphones d'urgence devraient-ils être installés sur le site ? Y a-t-il des téléphones qui sont accessibles à proximité et dont la présence devrait être signalée ?				
Y a-t-il des interphones pour demander de l'aide dans les installations publiques ? Dans les stationnements intérieurs ?				
Est-ce que la population est encouragée à rapporter les incidents ? Les plaintes et les signalements font-ils l'objet d'un suivi ? Un bilan est-il dressé périodiquement ?				

ÊTRE DANS DES LIEUX OÙ L'ON PEUT OBTENIR DE L'AIDE



QUESTIONS ET MODALITÉS D'APPLICATION

ÉTAPE 1

(ex. : orientations)

ÉTAPE 2

(ex. : avant-projet)

ÉTAPE 3

(ex. : consultation)

ÉTAPE 4

*Indiquer le nom de l'étape
(ex. : projet final)

Surveillance formelle

Est-ce que le site fait l'objet de patrouilles régulières pour s'assurer de la sécurité des personnes (police, agents-es de sécurité ou médiateurs-trices communautaires) ?

Les toilettes publiques, les locaux de rangement et les salles peu utilisées sont-elles vérifiées fréquemment ?

Surveillance technologique

Est-ce qu'une politique ou des directives claires encadrent la surveillance technologique ? Est-ce que des précautions sont prises pour éviter que cette stratégie nuise à l'inclusion sociale ?

Est-ce que les entrées des bâtiments ou des salles de toilettes publiques, de même que les stationnements et les couloirs souterrains sont surveillés par des caméras ? Ces caméras de surveillance sont-elles reliées à une centrale ?

Est-ce que la surveillance technologique constitue un moyen nécessaire d'assurer la protection sur le site ? Est-ce que la surveillance technologique est complémentaire d'autres mesures d'aménagement ? Y a-t-il un plan de surveillance technologique ? Quels sont les moyens visant le contrôle des accès non publics ou non accessibles en dehors des heures d'ouverture ?



Principe
VIVRE DANS UN
LIEU PROPRE ET
ACCUEILLANT

Modalités principales

- Aménagement convivial et fonctionnel
- Design universel des lieux
- Entretien du site

QUESTIONS
ET MODALITÉS D'APPLICATION

ÉTAPE 1

(ex. : orientations)

ÉTAPE 2

(ex. : avant-projet)

ÉTAPE 3

(ex. : consultation)

ÉTAPE 4

(ex. : projet final)

Aménagement convivial et fonctionnel

Comment sont aménagés les espaces de transition entre le site et les espaces voisins ?				
Est-ce que le mobilier urbain est varié et durable ?				
Est-ce que l'emplacement du mobilier urbain, des équipements de loisir, de sport et de détente offre une bonne visibilité ?				
Est-ce que l'emplacement du mobilier urbain et des différents espaces du site permet une utilisation optimale pour différents groupes de la population tels que les personnes âgées, les familles et les personnes en situation de handicap ? Par exemple, est-ce que les bancs sont bien situés ? À l'ombre ? Y a-t-il des tables de différentes tailles ?				
Est-ce qu'il y a des toilettes publiques accessibles, autonettoyantes, propres et inclusives ?				
Est-ce qu'il y a des espaces de fraîcheur extérieurs sur le site ? Respectent-ils les principes de visibilité et d'achalandage ?				

VIVRE DANS UN LIEU PROPRE ET ACCUEILLANT



QUESTIONS ET MODALITÉS D'APPLICATION	ÉTAPE 1 (ex. : orientations)	ÉTAPE 2 (ex. : avant-projet)	ÉTAPE 3 (ex. : consultation)	ÉTAPE 4 (ex. : projet final)
Est-ce que les voies de circulation menant au site sont sécuritaires (passages piétonniers, feux de circulation, contrôle de la vitesse motorisée, etc.) ?				
Est-ce que des lignes de transport en commun desservent le site? Est-ce que les arrêts sont bien visibles, éclairés et propres ?				
Est-ce que des sites de vélopartage sont à proximité du site ?				
Design universel des lieux				
Est-ce que les principes d'accessibilité universelle ont été appliqués à l'aménagement du site ?				
Le mobilier urbain est-il adapté aux besoins de la population en situation de handicap ?				
Est-ce que les personnes âgées ou avec des handicaps pourront circuler, s'orienter adéquatement sur le site et bien profiter des équipements ?				
Un débarcadère pour les personnes à mobilité réduite est-il accessible sur le lieu public ? Est-il visible et éclairé ? Le site possède-t-il une adresse municipale ?				

VIVRE DANS UN LIEU PROPRE ET ACCUEILLANT



QUESTIONS ET MODALITÉS D'APPLICATION

ÉTAPE 1

(ex. : orientations)

ÉTAPE 2

(ex. : avant-projet)

ÉTAPE 3

(ex. : consultation)

ÉTAPE 4

(ex. : projet final)

Entretien du site

Est-ce que les bacs de matières recyclables/compostables et les poubelles sont installés en nombre suffisant ?				
Est-ce qu'il y a un plan d'entretien des différents végétaux et arbres plantés sur le site ?				
Est-ce que les installations d'éclairage sont inspectées régulièrement ?				
Lorsque le site est géré par un organisme externe à la municipalité, est-ce qu'une convention précise les différents éléments de la maintenance à vérifier ?				
Est-ce qu'un mécanisme de signalement d'un problème d'entretien est affiché sur le site pour la population ?				

Conclusion

Cet aide-mémoire propose différentes questions pour guider les personnes prenant part à un projet d'aménagement afin d'intégrer concrètement la sécurité et le sentiment d'insécurité des usagers et des usagers dans la programmation et les plans et devis. Il importe que l'ensemble des principes d'aménagement sécuritaire soient respectés (bonne visibilité, bonne signalisation, présence d'achalandage, possibilité d'obtenir de l'aide, lieu propre et agréable) dans les projets d'aménagement des lieux publics. Néanmoins, l'aménagement étant souvent le résultat d'un équilibre entre différentes composantes, il arrive que ce ne soit pas toutes les modalités de chaque principe qui puissent être appliquées de manière optimale. Une vision multidimensionnelle de la sécurité est donc importante. L'aménagement est une des stratégies complémentaires des actions collectives de développement social, d'égalité entre les personnes et de réduction des violences à caractère sexuel. La perspective de l'ADS+ dans l'aménagement permet d'ouvrir de nouvelles avenues de réflexion pour des lieux urbains agréables, fonctionnels, inclusifs et où l'on se sent en sécurité.

